

1^{er} mars 2011
Français

Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février- 4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Politiques et renforcement des capacités de transversalisation de la problématique hommes-femmes : priorité à l'éducation et à la formation

Synthèse de l'animateur

1. Le 23 février 2011, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde d'experts intitulée « Politiques et renforcement des capacités de transversalisation de la problématique hommes-femmes : priorité à l'éducation et à la formation » dans le cadre de son examen sur le thème prioritaire « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent ».

2. Les débats ont été animés par M. Tetsuya Kimura, Vice-Président de la Commission. Y ont participé M^{me} Diana Serafini, Vice-Ministre chargée de la gestion de l'enseignement auprès du Ministère de l'éducation et de la culture du Paraguay, M^{me} Subhangi Herath, maître de conférence en sociologie à l'Université de Colombo, au Sri Lanka, M^{me} Ilze Trapenciere, chercheuse à l'Institut de philosophie et de sociologie de l'Université de Lettonie, et M^{me} S. Gülser Corat, Directrice de la Division pour l'égalité des genres au sein du Cabinet de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

* E/CN.6/2011/1.

3. Les participants ont mis en relief toute une série de mécanismes institutionnels, de dispositions constitutionnelles et législatives, de plans, politiques et programmes établis pour remédier aux problèmes auxquels se heurtent les femmes et les filles au sein des systèmes éducatifs et lors de leur transition vers un travail décent et un emploi. Des pays mettent en place et en œuvre des plans nationaux d'éducation et d'alphabétisation universels à long terme qui accordent notamment à l'égalité des sexes un rang de priorité élevé. La coopération interministérielle, les mécanismes de responsabilisation et le renforcement des capacités dans les ministères se sont révélés particulièrement efficaces dans la prise en compte du souci d'équité entre les sexes dans les systèmes d'enseignement et dans la lutte contre les stéréotypes sexistes au sein de la société. Des plans et stratégies spécifiques ont été arrêtés pour combler le fossé entre hommes et femmes dans de nombreuses disciplines, notamment la science et la technologie, les mathématiques, l'ingénierie et l'architecture. Des efforts concertés doivent continuer d'être déployés pour suivre et évaluer systématiquement les progrès accomplis par les femmes et les filles dans les systèmes d'éducation en recueillant des données et des statistiques de qualité sur les taux de scolarisation, de fréquentation scolaire et d'achèvement des études des femmes, des hommes, des filles et des garçons, ainsi que sur la qualité de l'enseignement.

4. Si de nombreux plans nationaux d'éducation sont assortis de normes et de principes rigoureux régissant l'égalité des sexes, il n'en demeure pas moins que les ressources financières allouées à leur application ne concordent pas. Une budgétisation favorisant l'égalité des sexes peut constituer un moyen efficace de veiller à ce que les ressources affectées contribuent à assurer aux filles comme aux garçons un accès équitable à l'éducation.

5. Si de nombreux pays à faible revenu ont redoublé d'efforts pour consacrer des ressources intérieures à l'enseignement, ces efforts restent faibles et disparates et les fonds disponibles sont insuffisants. La crise financière et économique a conduit certains gouvernements à des compressions budgétaires dans ce secteur. Selon le rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous de 2010 de l'UNESCO, il faudrait environ 16 milliards de dollars par an pour 771 de l'UNEa41iE0e(m)-1(ed

en elles-mêmes et de l'éloignement des établissements d'enseignement. Les efforts faits pour leur offrir de meilleures possibilités d'enseignement et de formation professionnels et leur faire prendre conscience de l'importance que ces éléments revêtent ont notamment consisté à mener des campagnes d'information, à aménager des horaires souples et à élaborer des méthodes d'enseignement et de formation adaptées à leur situation. Il faut sans cesse veiller à ce que les programmes d'enseignement et de formation professionnels contribuent à une acquisition de connaissances continue et aient pour raison d'être d'attirer femmes et hommes vers des secteurs d'activité non traditionnels et nouveaux.

7. La qualité de l'enseignement est un élément clef qui permet de traduire les gains sur le plan éducatif en possibilités d'emploi. Cette question mérite que l'on s'y penche d'urgence, étant donné que beaucoup d'enfants, notamment des filles, quittent l'école sans savoir lire, écrire ni compter ou avoir acquis les connaissances et compétences pratiques dictées par la forte concurrence qui règne actuellement sur le marché du travail, notamment en matière d'informatique et de télématique. Un aspect de la qualité de l'enseignement réside dans le contenu des programmes qui fournissent aux femmes et aux filles ces compétences. Des directives ont été élaborées pour aider les écoles à tenir compte du souci d'équité entre les sexes dans leurs programmes. La priorité devrait également être accordée à l'intégration de cours de formation professionnelle dans les programmes. C'est ainsi que la formation théorique dans des domaines de compétence adaptés aux exigences du marché du travail actuel, tels que la pensée critique, la recherche de solutions et les connaissances informatiques, doit faire partie de ce qui constitue un enseignement de qualité. Le type d'enseignement qui aide les femmes et les filles à faire des choix avisés dans la vie, comme l'éducation sexuelle, doit également figurer dans les programmes.

8. Les stéréotypes sexistes dans les programmes et manuels scolaires ont concouru à une ségrégation fondée sur le sexe dans les choix de carrière des étudiants et étudiantes. De nombreux pays ont adopté des mesures visant à revoir la conception des matériaux didactiques de manière à éliminer les images sexistes et les pratiques discriminatoires qu'ils véhiculent. Des initiatives du genre « Bring your daughter/son to work », journées à l'occasion desquelles les parents amènent leur filles ou garçons au travail, pour leur ouvrir des perspectives sur une vaste gamme de professions, et des campagnes de sensibilisation destinées à présenter des professions dans toute leur diversité, ont aidé à combattre des stéréotypes sexistes. Des femmes présentées comme des modèles à suivre, en particulier dans les communautés rurales et reculées, et des bourses d'études ont encouragé des filles à se lancer dans des secteurs dominés par les hommes. Bien que de plus en plus de femmes soient devenues principaux soutiens de famille, les efforts visant à modifier les stéréotypes présentant l'homme comme principal soutien de famille et la femme comme principale dispensatrice de soins et source secondaire de revenus doivent se poursuivre.

9. Les enseignants qui viennent en classe avec leurs propres préjugés peuvent perpétuer les stéréotypes sexistes. Leurs attitudes et leurs attentes envers les filles et les garçons peuvent exercer une influence néfaste sur les choix de carrière des filles. Pour remédier à ce problème, les programmes de formation pédagogique s'attachent à promouvoir les principes d'égalité entre les sexes, en faisant apparaître les stéréotypes et en armant ainsi les futurs enseignants et enseignantes des compétences leur permettant d'éviter de perpétuer ces stéréotypes.

10. De nombreux participants ont signalé que d'importants progrès en matière de parité entre les sexes avaient été accomplis dans le domaine de la scolarisation à tous les niveaux. Dans certains pays, les taux d'achèvement des études et de réussite des filles dépassent actuellement ceux des garçons. Les femmes ont toutefois du mal généralement à trouver un travail décent, qui garantit des droits aux travailleurs, assure une couverture sociale et favorise le dialogue social et, dans certains cas, des femmes très éduquées ont dû migrer comme main-d'œuvre non qualifiée en quête d'emploi. La transition des femmes de l'éducation vers un travail décent peut être particulièrement difficile étant donné que les employeurs préfèrent embaucher de jeunes hommes plutôt que de jeunes femmes. Un cadre juridique et de politique générale solide doit être défini de sorte que les femmes ne fassent pas l'objet de discrimination sur le plan de la rémunération ou sur la base du mariage ou de la grossesse. Certains pays ont mis en œuvre des programmes pour les aider à mieux négocier des contrats de travail et des taux de rémunération plus élevés.

11. Un marché du travail exempt d'inégalités et de discrimination permet aux femmes d'entrer dans la vie active à égalité avec les hommes. À cet égard, l'ordonnance sur le salaire minimum, le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale, les régimes de sécurité sociale, les politiques et pratiques d'aménagement du travail respectueuses des contraintes familiales, l'existence de crèches, et l'élimination du harcèlement sexuel sur le lieu de travail ont joué un rôle important en améliorant l'accès des femmes à un travail décent. L'exercice par les femmes d'un plus grand contrôle sur leurs taux de rémunération peut mieux les inciter à chercher un emploi.

12. Il y a lieu de prêter plus attention à la transition des jeunes femmes de l'éducation vers un emploi, pour s'assurer que leur formation répond aux exigences du marché du travail et se traduit pour elles par l'obtention d'un travail décent. Les programmes de formation professionnelle, d'alphabétisation, d'initiation au calcul et d'acquisition de compétences et de connaissances pratiques ont effectivement aidé les femmes à opérer une transition vers le marché du travail. Il faut s'attacher à homologuer et à valider les compétences pratiques que les femmes et les filles acquièrent généralement de manière informelle au sein de la cellule familiale et dans le cadre de la vie communautaire et qui sont rarement reconnues comme des qualifications professionnelles. Pour leur offrir de nouvelles perspectives d'emploi, notamment dans l'économie verte, il faut les encourager à suivre des études et des stages de formation scientifiques et techniques.

13. Les actions palliatives, l'institution de systèmes de quotas en matière d'emploi dans le secteur public, l'amélioration des infrastructures en vue d'une utilisation accrue de l'informatique et de la télématique dans les zones rurales, la mise à la disposition des demandeurs d'emploi de ressources en ligne et de services d'orientation des carrières, les cours d'été, les programmes de stage et de mentorat à

14. Des dispositions ont été prises pour mieux assouplir les systèmes d'enseignement et les adapter aux divers besoins des différents groupes de femmes et de filles. C'est ainsi que des centres d'alphabétisation pour adultes ont été créés en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des groupes religieux pour promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle chez les filles et les femmes non éduquées vivant en milieu rural. D'autres mesures ciblées tenant compte des préoccupations particulières des femmes autochtones, des minorités ethniques, des filles enceintes et des mères adolescentes, des orphelins et des filles en traitement en institution, des femmes condamnées et des femmes handicapées doivent être adoptées. Ces groupes bénéficieraient particulièrement d'un accès à l'informatique et à la télématique pour les aider à faire des choix avisés dans leurs domaines d'intérêt, compte dûment tenu de leurs besoins et de leurs droits, ce qui